

Respecter les principales obligations d'un organisme de formation

mercredi 15 et jeudi 16 avril

2 jours

OBJECTIFS

Vérifier la maîtrise des principales règles applicables à l'activité d'un organisme de formation.

Identifier les écarts, avec la réglementation, passibles de sanctions.

PUBLIC

Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation : responsables de formation, assistant(e)s.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas de chaque point du programme (exposés d'apports théoriques et pratiques suivis d'échanges avec les participants) ainsi que les documents utilisés durant la formation.

ANIMATION

Pierre-François Tallet, chargé d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Maîtriser les obligations liées à la déclaration d'activité d'un organisme de formation

- Les prestations entrant dans le champ de la FPC
- La déclaration d'activité

Maîtriser les obligations liées au fonctionnement d'un organisme de formation

- L'élaboration d'un règlement intérieur
- La publicité
- Les informations obligatoires relatives aux formateurs
- Les obligations comptables et le bilan pédagogique et financier

Maîtriser les obligations liées à la vente d'une prestation de formation

- La contractualisation de la vente d'une prestation de formation et la facturation
- La délivrance d'attestations et l'évaluation

Connaître les modalités du contrôle de l'activité d'un organisme de formation

- L'objet du contrôle administratif et financier
- Les sanctions en cas de non-respect des obligations

Quiz

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.
Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Panorama du droit de la formation continue : acteurs et mesures.

En fonction de votre activité (entreprise, Opcv, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : Maîtriser la réglementation de l'activité d'un organisme de formation, et/ou les formations « expert » comme : Sécuriser le recours aux formateurs.

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-info.fr
www.centre-info.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex